

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0647

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibaud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0647

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une parcelle située rue Casimir Périer

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre du projet urbain de la ZAC Lyon Confluence 2ème phase, une partie de la rue Casimir Périer et les ailes du bâtiment porche ont fait l'objet en 2018 d'un déclassement du domaine public en vue de l'acquisition par la SPL Lyon Confluence, pour compléter un foncier cédé à la société Bouygues Immobilier en septembre 2020 pour réaliser les îlots A1 Nord et A2 Nord.

Un ajustement de la limite entre le bâtiment porche et l'îlot A2 Nord est nécessaire. La mise en œuvre de ce projet nécessite le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée BD 244p située rue Casimir Périer à Lyon 2ème.

II - Déclassement

Le déclassement porte sur la parcelle cadastrée BD 244p d'une superficie d'environ 19 m² située rue Casimir Périer à Lyon 2ème.

L'enquête technique préalable au déclassement a fait ressortir la présence de plusieurs réseaux sous ou à proximité de l'emprise. Ces réseaux sont occupés par Enedis, la Ville de Lyon (éclairage public), Eau du Grand Lyon, Grand Lyon Réseau Exploitants, Numericable et Orange. Leur dévoiement éventuel sera à la charge la SPL Lyon Confluence.

L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable au déclassement.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Par délibération séparée, la cession de la parcelle précitée sera présentée à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Prononce, après constatation de sa désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain de la parcelle cadastrée BD 244p d'une superficie d'environ 19 m² située rue Casimir Périer à Lyon 2ème.

2° - Intègre l'emprise susmentionnée ainsi déclassée dans le domaine privé de la Métropole de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.